Bangladesh Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

Suite au règlement des frontières maritimes, le Bangladesh est entré dans une nouvelle phase de gestion de ses pêcheries maritimes, qui s'étendent sur 118 813 km² dans le golfe du Bengale. Le gouvernement accorde la priorité à la gestion durable des pêcheries de thons et d'espèces apparentées au sein de sa zone économique exclusive (ZEE) et des eaux adjacentes, sur la base d'une gestion fondée sur la science et en cohérence avec les mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Bien que la pêche thonière industrielle n'ait pas encore débuté, le Département des pêches (DoF) fait progresser la recherche, les opérations pilotes et le renforcement des capacités afin de soutenir le futur développement de la pêche pélagique.

En 2024-2025, la production marine totale a atteint 568 312 tonnes, dont 116 651 tonnes provenant de 232 chalutiers industriels et 451 661 tonnes provenant d'environ 25 718 navires artisanaux. Les thons et espèces apparentées ont contribué à hauteur d'environ 6 259 tonnes pour les captures industrielles et 20 364 tonnes pour les captures artisanales. Les principales espèces comprennent le thon mignon, la thonine orientale, le listao, l'auxide et le bonitou, ainsi que les maquereaux et les poissons porte-épée. Afin de réduire la pression sur les ressources démersales, plusieurs chalutiers de fond ont été convertis en chalutiers pélagiques ciblant les espèces pélagiques.

Le Bangladesh a modernisé son dispositif de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) dans le cadre de la Loi de 2020 sur les pêches maritimes, du Règlement de 2023 sur les pêches maritimes et des Directives techniques de 2023 pour la gestion et l'exploitation des pêcheries maritimes, qui ont instauré l'immatriculation des navires, la délivrance numérique des licences, des journaux de pêche par marée et des programmes d'observateurs. La coordination entre le DoF, la marine du Bangladesh et les garde-côtes garantit une application et une surveillance efficaces. La fermeture annuelle de la pêche de 58 jours (du 15 avril au 11 juin) continue de protéger les stocks reproducteurs et de soutenir la reconstitution des stocks.

Pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le Bangladesh met en œuvre son Plan d'action national visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (PAN-INN), élaboré conformément au Plan d'action international de la FAO (PAI-INN). Le pays a ratifié l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (AMREP) et renforce les procédures d'inspection et de suivi dans les ports afin d'empêcher le débarquement de poissons issus de la pêche INN, conformément aux directives de la FAO et de la CTOI. Ces initiatives conjuguées, ainsi que l'amélioration du suivi des navires et de la vérification des données, renforcent la transparence, la conformité et la gouvernance dans l'ensemble du secteur maritime.

La protection des écosystèmes et la gestion des captures accessoires demeurent des priorités. Le Bangladesh continue de renforcer les mesures visant à protéger les requins, les raies, les tortues et d'autres espèces vulnérables, conformément aux directives de la FAO et de la CTOI. L'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues (DET) sur les chalutiers crevettiers est obligatoire et le rejet en mer des captures accessoires est interdit, ce qui contribue à la protection des tortues marines et au respect des directives de la CTOI. La recherche scientifique et la collaboration continuent de se développer. Le N/R *Meen Sandhani* a réalisé 62 campagnes d'évaluation depuis 2016, tandis que le N/R *Dr. Fridtjof Nansen* a achevé en 2025 sa deuxième campagne d'évaluation écosystémique (leg 2.5), fournissant des données actualisées sur les stocks de poissons, les conditions océanographiques et la dynamique des écosystèmes. Ces résultats orientent la réforme en cours des politiques et la planification à long terme des futures pêcheries hauturières et pélagiques.

Le Bangladesh a récemment engagé l'élaboration des « Directives de 2026 sur la pêche en haute mer », afin de garantir une pêche réglementée et durable, en cohérence avec les directives de la CTOI. Grâce à une réforme juridique continue, à l'amélioration des systèmes de données et au renforcement de la lutte contre la pêche INN, le Bangladesh met en place un cadre de gestion crédible, transparent et durable pour ses ressources en

thons et espèces apparentées, contribuant ainsi à une utilisation responsable et à la coopération régionale au sein de la CTOI.